

Dominique BAERT
Député du Nord
Maire de Wattrelos

Le 31 juillet 2013

Monsieur Paul DESTAILLEUR
G.A.D.E.
18, boulevard du Général Leclerc

59100 ROUBAIX

1307-130

Cher Paul,

Lors de notre rencontre en mairie, il est vrai que je t'avais dit m'apprêter alors à t'écrire, et si j'attendais alors quelques informations, je reconnais bien volontiers que j'ai trop tardé à prendre la plume. Aussi, vais-je m'efforcer d'être aussi exhaustif et précis que possible.

1. Laisse-moi d'abord réaffirmer que l'action gouvernementale va dans le sens des préoccupations qui sont celles qu'avec les demandeurs d'emploi qui t'entourent, tu portes.

La politique économique du Gouvernement se veut volontariste, car elle a fondamentalement pour objet de réduire les déséquilibres issus du fonctionnement normal du marché, en redonnant sens aux valeurs républicaines françaises de solidarité. Malheureusement, elle ne peut toutefois oublier l'héritage de la politique économique antérieure. Comment oublier un déficit extérieur abyssal (75 Mds €), une dette augmentée de 600 Mds € en 5 ans, des charges d'intérêt payées chaque année sur cette dette qui représentent la totalité de l'impôt sur le revenu, et une dette publique dont le niveau équivaut quasiment à la totalité du Pib annuel ?

Voilà pourquoi le Gouvernement n'a pas d'autre choix que de prendre les mesures nécessaires à la préservation de notre souveraineté en assurant le redressement des finances publiques. Car la France, vus ses emprunts colossaux nés de la dette d'hier, a besoin de faire appel aux marchés financiers pour se refinancer, et doit tout mettre en œuvre pour continuer à bénéficier de taux d'intérêt bas comme actuellement. Si le Gouvernement se détournait de cet objectif, le coût social d'une remontée des taux d'intérêt serait, à n'en pas douter, potentiellement lourd : ce qui se passe dans plusieurs pays européens est là, malheureusement, pour le démontrer.

On ne peut que le regretter, mais il faut bien assumer le fardeau d'hier.

Cela ne veut pas dire qu'il faille renoncer à des avancées en matière sociale. Vous savez ô combien, comme moi, que les attentes sont fortes et les besoins importants. C'est ainsi que la majorité gouvernementale veut s'efforcer de conduire une politique qui s'appuie sur trois pieds : le redressement des finances publiques, l'efficacité économique et la justice sociale.

2. Malgré la contrainte budgétaire, l'action est résolue vers la question sociale.

Nul ne peut oublier les mesures prises dès l'été 2012, telle l'augmentation du SMIC, avec un « coup de pouce » en juillet 2012 et l'évolution de ses modalités d'indexation par le décret du 8 février 2013, ou l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire pour la rentrée 2012/2013, ainsi que la baisse de 5,5 à 5 % du taux réduit de TVA sur les produits de première nécessité. Non plus que le « plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » à destination des personnes les plus en difficultés (car la pauvreté a augmenté de 1,2 point depuis 2002, alors qu'elle décroissait depuis 1997 ! 14,1 % des Français sont aujourd'hui considérés comme pauvres !). Mais sont aussi des mesures à vocation sociale le plan d'investissement pour le logement et les mesures d'encadrement des loyers, ou encore la préservation du système par répartition car le besoin de financement de nos régimes de retraite (déficit de 23 Mds € à l'horizon 2020) impose une réforme de grande ampleur.

Et je n'oublierai pas, en matière d'emploi, la loi sur la sécurisation de l'emploi, le lancement des contrats de génération, ou la création des emplois d'avenir à destination de nos jeunes, principales victimes de l'accentuation de la crise.

Sans plus détailler, permets-moi de revenir sur 3 points

1°) L'A.E.R. (allocation équivalent-retraite). Rappelons que sa suppression brutale au 1^{er} janvier 2011 - dégât collatéral de la réforme des retraites Fillon/Woerth - a créé de graves problèmes sociaux. Plusieurs dizaines de milliers de chômeurs âgés qui la percevaient ont vu leurs ressources amputées, et ont été contraints de survivre avec des minima sociaux. 30 à 40.000 personnes nées en 1951 ont pâti de cette situation. Son remplacement, à partir du 1^{er} juillet 2011, par l'ATS (allocation transitoire de solidarité), était sans doute un signe intéressant, mais les conditions d'accès à l'ATS, trop restrictives, justifiaient qu'on poursuive le combat légitime.

Aussi, nous pouvons apprécier, tous deux, je crois, la décision de Jean-Marc Ayrault, de rétablir à partir de mars 2013, en mesure d'urgence sociale, l'AER pour les chômeurs nés en 1952 et 1953, inscrits à Pôle Emploi avant le 31 décembre 2010. Cela concerne une dizaine de milliers de demandeurs d'emplois en fin de droits, qui étaient en grande difficulté depuis 2011. Comme l'AER, cette prestation est évidemment versée sous conditions de ressources.

En avril, quand nous nous sommes vus, sans doute était-il encore trop tôt pour tirer toutes les leçons de ce dispositif renforcé. Aujourd'hui, avec votre association, **vous pouvez m'aider, par les informations et cas concrets que vous pourriez me communiquer, à, si nécessaire, proposer au Gouvernement, des modifications aux conditions d'accès à cette nouvelle AER, comme nous en sommes convenus lors de notre rencontre en mairie.**

2°) L'accès à la CMU-C (Couverture maladie universelle – complémentaire) est élargi depuis le 1^{er} juillet 2013. Le plafond de revenus a été relevé de 8,75 %. Une personne seule gagnant moins de 719 euros (1.079 euros pour un couple) sera désormais éligible à la CMU. Ce relèvement permettra à 400 à 500.000 personnes supplémentaires de bénéficier de la CMU (soit 10 % de plus qu'auparavant !). De même est relevé le plafond pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire-santé (ce qui bénéficiera à 100 à 200.000 assurés de plus !). Ces mesures représentent un coût de 250 millions € en année pleine.

J'ajoute que le Gouvernement a annoncé un relèvement de 10 % du RSA en 5 ans. Une première hausse, de + 2 %, aura lieu le 1^{er} septembre.

3°) Enfin les « emplois francs », destinés aux jeunes de moins de 30 ans, dont je vous avais dit que je souhaitais que le gouvernement étende l'expérimentation de ce dispositif à Roubaix-Wattrelos, ont fait l'objet d'une décision ministérielle récente. Le Ministre de la Ville, François Lamy, m'en a informé par lettre du 25 juin 2013.

C'était un de mes engagements de campagne, je vous l'avais rappelé lors de notre entrevue en mairie. L'application de cet instrument à nos villes de Roubaix et de Wattrelos (entre autres) saura être utile à l'emploi.

3. Enfin, comme vous l'aurez noté - et c'est pour cela surtout qu'informé, j'ai choisi de différer de quelques semaines ma réponse - Pôle Emploi a été l'objet d'un rapport d'information parlementaire publié début juin 2013.

L'accompagnement des chômeurs « doit être repensé dans tous ses aspects » et « simplifié », a estimé ainsi la Député (Ps) de Haute-Garonne Monique Iborra, rapporteur de la mission d'information sur Pôle emploi et le service public de l'emploi (présidée par le député Ump de Savoie Dominique Dord). Le Rapport recommande que le suivi des demandeurs d'emploi débute moins de quatre mois après la perte de l'emploi, et qu'à l'issue du rendez-vous d'inscription le demandeur d'emploi dispose d'une « estimation du montant de son indemnisation ». Comme le médiateur de Pôle emploi, il réclame la fin des radiations automatiques pour absence à convocation, au profit d'une « gradation » des sanctions, voire un « sursis ». Il préconise aussi l'entrée de représentants de chômeurs au Conseil d'administration de l'opérateur national. Il propose encore de faire de la région le « chef de file » d'un « service public d'insertion pour l'emploi » chargé, à côté de Pôle emploi, d'« un accompagnement plus large ».

Je pense que le GADE partagera l'état des lieux sans concession de Pôle emploi que dresse le Rapport parlementaire, et se retrouvera dans nombre des 39 propositions que celui-ci formule. Je vous les communique en annexe du présent courrier.

S'agissant des radiations, et de leurs incidences, je rappelle que, déjà, depuis le 1^{er} janvier 2013, les chômeurs radiés des listes de Pôle emploi ne pourront plus l'être de manière rétroactive. Ils ne pourront plus se voir réclamer, en conséquence, le remboursement des allocations indûment perçues.

S'agissant de la présence des demandeurs privés d'emploi au Conseil d'administration de Pôle emploi, je vous rappelle que j'en avais saisi le Gouvernement par une question écrite (en date du 12 mars 2013). Fut-elle à ce jour sans réponse, j'observe que ce que je suggérais dans ma question est repris dans le rapport parlementaire. Je me permets donc de penser que cela va dans le bon sens.

Par ailleurs, comme je m'y étais engagé, j'ai pris contact avec mon collègue Christian Hutin, Député du Nord, Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales, et à ce titre plus à même que moi pour porter vos préoccupations. C'est en effet cette Commission qui traite tous les projets de loi sociaux. Il est tout à fait disposé à vous rencontrer, même si, dunkerquois il n'est pas souvent dans notre métropole. Mais vous pouvez évidemment prendre contact avec sa permanence parlementaire (03.28.63.09.54) pour convenir de la date et du lieu de la rencontre.

4. Pour conclure, puisqu'à plusieurs reprises tu m'as interpellé sur ce que serait devenu le prélèvement dit de 1 % des fonctionnaires pour financer les allocations-chômage, (t'interrogeant, soit dans les discussions, soit dans tes écrits, laissant sous-entendre que ce prélèvement serait, au fil du temps, devenu une sorte de « caisse noire » qui pourrait servir à toute autre chose qu'à indemniser des chômeurs...) permets-moi une fois pour toutes, de te préciser les choses.

Le Fonds de solidarité (établissement public national à caractère administratif créé par la loi du 4 novembre 1982) rassemble les moyens de financement des allocations du régime de solidarité. A la différence du régime d'assurance géré par les partenaires sociaux, le régime de solidarité est géré par l'Etat. Ce régime permet essentiellement de verser des allocations particulières à des travailleurs privés de leur emploi et qui ne peuvent pas, en raison de leur situation personnelle, bénéficier du régime d'assurance.

Pour assurer le financement des allocations de solidarité, le Fonds de Solidarité collecte en effet « la contribution de solidarité » celle-ci est prélevée à la source (1 % de la rémunération) par les employeurs des fonctionnaires et agents publics relevant de l'Etat, des collectivités locales, des établissements hospitaliers.

Le Fonds reçoit également 1,25 % des droits perçus sur la vente des tabacs ainsi qu'une subvention de l'Etat qui lui permet d'équilibrer recettes et dépenses.

Pour 2012, le budget de ce Fonds de Solidarité a été de 2,33 Mds €. Ses recettes se décomposent comme suit .

- 1,35 Mds €, pour la contribution de solidarité des fonctionnaires (le fameux « 1 % ») ;
- 0,12 Mds €, pour les droits sur le tabac ;
- 0,91 Mds €, pour la subvention de l'Etat.

En ce qui concerne ses dépenses, ce Fonds de solidarité sert d'abord à financer l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour 2,11 Mds €, mais aussi l'allocation équivalent retraite (0,13 Mds €).

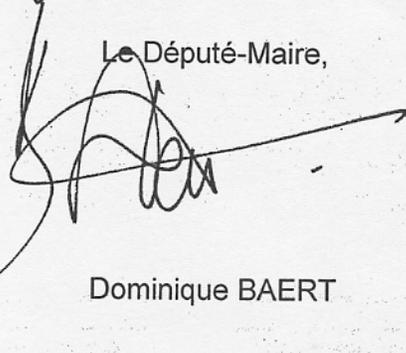
S'agissant de l'ASS, je rappelle qu'elle est versée à 379.280 personnes (pour un coût donc de 2,11 Mds €).

Je pense que ces éléments d'information te satisferont, et sauront être utiles à tes réflexions.

Restant à ton écoute, je te prie de croire, Cher Paul, ainsi que les membres du GADE, en mes salutations dévouées et très cordiales.

Bien Cordialement,

Le Député-Maire,



Dominique BAERT